



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

## AVIS PUBLIC

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION — PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-984 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND

---

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Drummond, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro MRC-984, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la révision des normes de lotissement :

Date : Mercredi 12 août 2026

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil de la MRC de Drummond, 436, rue Lindsay à Drummondville

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le biais de ce projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ces modifications.

#### Résumé des modifications

Le projet de règlement vise à :

- La révision des normes de lotissement afin d'intégrer le nouveau cadre normatif des normes minimales de lotissement.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro MRC-984 ainsi que le document sur la nature des modifications, au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond, au centre administratif de la MRC situé au 436, rue Lindsay à Drummondville ou sur Internet au [www.mrcdrummond.qc.ca/gestion-du-territoire/schema](http://www.mrcdrummond.qc.ca/gestion-du-territoire/schema).

Donné à Drummondville, ce 4 juin 2026.

John Husk

Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT MRC-984 MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA  
MRC DE DRUMMOND**

Je, Dominic Alexandre  
soussigné(e), Directeur général AgriPéc - trésorier (Titre) de la  
municipalité de Durham-Sud certifie sous mon  
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

**Dans le cas des municipalités régies par le Code:**

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la  
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 15<sup>e</sup> jour  
du mois de juin 2026, à 16 h 00.

ou

**Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:**

en affichant une copie certifiée de celui-ci sur le site internet le \_\_\_\_\_ jour du mois de  
\_\_\_\_\_, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités  
et villes* et du règlement applicable.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de  
juin 2026.

D. Alexandre  
Signature

Directeur général AgriPéc - trésorier  
Titre